



CTSD

Vendredi 2 septembre 2022

Compte-rendu du CTSD du 2 septembre 2022

Présent·es

IA-DASEN Mme Lutic

SG Mme Marret-Delbac

IEN : Mme Dumont M, Mme Pluyaud, Mme Montréjeau, Mme Dumont I, M Messenger

Dose : Mme Auriane Chesneau-iovane, Mme Nelly Lardie

FSU : Julien Barbet, Emeric Burnouf, Stéphanie Lavergne

Unsa : Céline Gaston, Carine Gomez

CGT : Véronique Grimal, Céline Péronnet

FO : André Chavaroché

Mme Lavergne est désignée secrétaire-adjoint de séance.

Déclaration de la FSU.

Déclaration de la CGT.

Déclaration de FO.

Déclaration de l'UNSA.

En réponse à la déclaration de la CGT, Mme l'IA-Dasen indique qu'il est impossible de remettre des documents de travail aux représentant·es des personnels car la rentrée a eu lieu la veille.

De même, Mme l'IA-Dasen et Mme la secrétaire générale indiquent qu'un médecin du travail a été recruté en remplacement du Dr Roux, partie à la retraite. Le Dr Sylvie Fauron remplace le docteur Roux : elle est déjà intervenue au mois d'août. Quelques heures après, lors d'un CHSCT, nous apprendrons qu'aucun médecin n'a en fait été recruté : de trois médecins du travail sur l'académie, nous passons à deux. Le Dr Fauron était déjà en poste, et elle devra prendre en charge le secteur qui incombait au Dr Roux ...

Mme l'IA-Dasen indique également que sur la circonscription de Saint-Flour, des médecins libéraux font des vacations pour « remplacer » les médecins scolaires.

Approbation des compte-rendu

- du CTSD du 23/06/2022 : **POUR** -> 6 (3 FSU ; 2 UNSA ; 1 FO) / **ABS** -> 1 (CGT)
- du CTSD du 05/07/2022 : **POUR** -> 6 (3 FSU ; 2 UNSA ; 1 FO) / **ABS** -> 1 (CGT)

Mesures de rentrée :

- Chalinargues (Neussargues en Pinatelle) : arrivée de 2 élèves, ce qui porte le nombre à 21 élèves.
➔ +0,5 soit 2 postes au total. Il y aura un peu plus de décharge de direction (+0,035)
- Référent directeur·trice d'école : +0,5 poste
- Conseiller de prévention : 0,5 poste (gelé)
- CPC Aurillac 2 : 0,5 (gelé) -> brigade
- CPC Aurillac 3 : 0,5 (gelé)-> brigade
- CPC Saint Flour : 0,5 (gelé) -> brigade
- ERUN Saint Flour : 1 (gelé) -> brigade
- Allègement de service : +2,17
- Décharges syndicales : +2
- Support de paiement : +1

La FSU a discuté longuement avec la Dasen au sujet de ces postes gelés. Pour la FSU, vu le contexte actuel du manque de brigades, il était inenvisageable de laisser ces trois ETP « au congélateur ».

Après discussion, la FSU a obtenu que **2,5 postes de brigade soient ouverts à titre provisoire** plutôt que de ne pas être utilisés.

Le poste de conseiller de prévention va être à nouveau proposé. S'il n'y a pas de candidat et que le poste reste gelé, il sera également basculé en brigade provisoire.

VOTE :

Pour -> 6 (3 FSU ; 2 UNSA ; 1 CGT)

Abs -> 1 (FO)

AVIS soumis au vote à l'initiative de la FSU :

Les postes de CPC Aurillac 2 (0,5) et Aurillac 3 (0,5), ainsi que le poste d'ERUN (1) et CPC Saint-Flour (0,5) étant gelés, la FSU, la CGT, FO et l'UNSA demandent de procéder à deux recrutements provisoires en tant que brigades.

Dans le cas où le poste de conseiller de prévention serait gelé pour l'année, les organisations suscitées souhaitent le recrutement provisoire d'un-e troisième brigade.

Les organisations syndicales conditionnent cet avis à l'assurance d'un maintien des postes gelés pour la rentrée 2023.

L'UNSA demande à être associée à cet avis, la CGT et FO aussi.

Vote concernant l'avis : pour à l'unanimité.

*Vos représentants FSU
Julien Barbet, Emeric Burnouf, Stéphanie Lavergne*

F.S.U 15